RCS : POINTE A PITRE
Code greffe : 9712

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de POINTE A PITRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 00093
Numéro SIREN : 381 047 596
Nom ou dénomination : EQUIP'PRO

Ce dépôt a été enregistré le 15/09/2020 sous le numéro de dépôt B2020/001410

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE POINTE-À-PITRE

Date : 15/09/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/001410**
n° de gestion : **1991B00093**
n° SIREN : **381 047 596 RCS Pointe-à-Pitre**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Pointe-à-Pitre certifie avoir procédé le 15/09/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

EQUIP'PRO - Sté par actions simplifiée
Voie Principale Imm. Nocira ZI de Jarry 97122 BAIE-MAHAULT France

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
DCA

Pièce : Documents comptables prévus par la législation en vigueur

AB|G-9712/T-DEPOT-ACTE/I-222615

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

01012019	31122019		X

A IDENTIFICATION

EQUIPRO
Voie Principale
ZI Jarry

97122 BAIE-MAHAULT

38104759600014

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale):

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

REGIME FISCAL DES GROUPES

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION

893 774 | 500 000

D IMPUTATIONS

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

AUDIT CONSEIL PARTNERS
ZAc de moudong Centre

Immeuble BIGA
97122 BAIE-MAHAULT

05099609213

Signature et qualité du déclarant

le président

A, le

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

J DIVERS

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)

Taux de 15 % (art. 219 I a *ter* et a *quater* du CGI)	

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2020

Désignation de l'entreprise : **EQUIPRO** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : Voie Principale 97122 BAIE-MAHAULT — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 3 8 1 0 4 7 5 9 6 0 0 0 1 4 — Néant ☐ *

				Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122019 Net 3	N-1 31122018 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	59 686	AG 57 090	2 596	5 382
		Fonds commercial (1)	AH	15 000	AI	15 000	15 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	59 082	AO 58 202	880	127
		Constructions	AP	65 335	AQ 46 920	18 416	23 431
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	28 182	AS 26 200	1 982	2 193
		Autres immobilisations corporelles	AT	546 826	AU 391 758	155 068	139 841
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	7 130	CV	7 130	6 750
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	24 156	BI	24 156	24 156
		TOTAL (II)	BJ	**805 398**	BK **580 171**	**225 227**	**216 880**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	4 997 853	BU 42 359	4 955 494	5 438 680
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	4 573 340	BY 368 847	4 204 493	3 724 208
		Autres créances (3)	BZ	2 538 126	CA	2 538 126	1 868 999
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CO		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	822	CE	822	823
		Disponibilités	CF	1 175 915	CG	1 175 915	2 335 633
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	21 114	CI	21 114	19 699
		TOTAL (III)	CJ	**13 307 171**	CK **411 206**	**12 895 965**	**13 383 042**
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**14 112 568**	1A **991 377**	**13 121 192**	**13 599 922**

Renvois : (1) Dont droit au bail : 15 000 — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 24 156 — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2020

Désignation de l'entreprise **EQUIPRO** — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 150 000)	DA	150 000	150 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	15 000	15 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	7 427 474	6 615 945
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**673 304**	**1 011 528**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**8 265 778**	**7 792 474**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	458 863	400 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	**458 863**	**400 000**
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	19 216	295
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	347 090	380 660
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 503 935	1 944 862
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 194 740	2 896 077
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		6 500
	Autres dettes	EA	331 570	179 054
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**4 396 551**	**5 407 449**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**13 121 192**	**13 599 922**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 396 551	5 407 449
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	19 216	295

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2020

Désignation de l'entreprise : **EQUIPRO** — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	12 600 126	FB		FC	12 600 126	12 386 206
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	76 780	FH		FI	76 780	88 276
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**12 676 906**	FK		FL	**12 676 906**	**12 474 482**
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		1 394
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	712 378	916 002
	Autres produits (1) (11)					FQ	3 255	22 669
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**13 392 538**	**13 414 547**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	5 308 230	6 375 843
	Variation de stock (marchandises)*					FT	435 827	(508 295)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	1 300 564	1 355 263
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 828 881	1 962 140
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	162 743	174 692
	Salaires et traitements *					FY	1 336 961	1 445 782
	Charges sociales (10)					FZ	395 937	491 126
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	66 174	73 553
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	192 359	531 225
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	458 863	
	Autres charges (12)					GE	225 299	118 530
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**11 711 839**	**12 019 859**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**1 680 699**	**1 394 688**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	29 328	22 574
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		163
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	34 300	
	Différences positives de change					GN	1 118	2 434
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	**64 746**	**25 171**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		548
	Différences négatives de change					GS	1 909	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	**1 909**	**548**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**62 837**	**24 623**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**1 743 537**	**1 419 311**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise **EQUIPRO** — Néant ☐*

			Exercice N		Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	437 923		191 999
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	5 500		(5 000)
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	**443 423**		**186 999**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 094 986		112 927
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 600		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	**1 096 586**		**112 927**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	**(653 163)**		**74 072**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	417 070		481 855
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**13 900 708**		**13 626 717**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**13 227 404**		**12 615 189**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**673 304**		**1 011 528**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP		
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	792	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 ; obligatoires A9 792 ; dont cotisations facultatives Madelin A7 ; dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Régularisations diverses	1 094 986	437 923
Cession Immobilisations	1 600	5 500

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2020

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise **EQUIPRO** — Néant ☐*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	CZ	D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	74 686 KD	KE	134 KF
CORPORELLES	Terrains				59 082 KG	KH	KI
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]		KJ	KK	KL
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]		KM	KN	KO
CORPORELLES	Constructions	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Com-posants M2]		65 335 KP	KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com-posants M3]		28 182 KS	KT	25 811 KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			126 352 KV	KW	75 029 KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *			308 701 KY	KZ	22 157 LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique			65 589 LB	LC	15 968 LD
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *			LE	LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours				LH	LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes				LK	LL	LM
CORPORELLES				TOTAL III	653 242 LN	LO	138 966 LP
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G	8M	8T
FINANCIERES	Autres participations				41 050 8U	8V	3 980 8W
FINANCIERES	Autres titres immobilisés				1P	1R	1S
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières				24 156 1T	1U	1V
FINANCIERES				TOTAL IV	65 206 LQ	LR	3 980 LS
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				793 134 ØG	ØH	143 079 ØJ

CADRE B — IMMOBILISATIONS

				Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	134 LV	74 686 LW	IX
CORPORELLES	Terrains			IP	LX	59 082 LY	LZ
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS	MG	65 335 MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	25 811 MJ	28 182 MK	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU	36 474 MM	164 908 MN	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport		IV	17 980 MP	312 877 MQ	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	12 517 MS	69 041 MT	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes			NC	ND	NE	NF
CORPORELLES			TOTAL III	IY	92 782 NG	699 426 NH	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	ØU	M7	ØW
FINANCIERES	Autres participations			IØ	37 900 ØX	7 130 ØY	ØZ
FINANCIERES	Autres titres immobilisés			I1	2B	2C	2D
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E	24 156 2F	2G
FINANCIERES			TOTAL IV	I3	37 900 NJ	31 286 NK	2H
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4	130 816 ØK	805 398 ØL	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2019

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **EQUIPRO** Néant ☐*

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DGFiP N° 2055 2020

(6)

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **EQUIPRO** — Néant ☐*

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	**54 304**	PF	**3 324**	PG	**537**	PH	**57 090**
Terrains		PI	58 955	PJ	262	PK	1 015	PL	58 202
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	41 905	PW	5 015	PX		PY	46 920
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	25 989	QA	8 227	QB	8 016	QC	26 200
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	76 196	QE	30 447	QF	26 460	QG	80 183
	Matériel de transport	QH	233 845	QI	65 383	QJ	36 026	QK	263 202
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	50 760	QM	10 792	QN	13 178	QO	48 373
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	**487 650**	QV	**120 126**	QW	**84 695**	QX	**523 081**
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	ØN	**541 954**	ØP	**123 449**	ØQ	**85 233**	ØR	**580 171**

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2056 2020

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : **EQUIPRO** — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	400 000	5W	458 863	5X	400 000	5Y	458 863
	TOTAL II	5Z	**400 000**	TV	**458 863**	TW	**400 000**	TX	**458 863**
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U	34 300	9V		9W	34 300	9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P	42 359	6R		6S	42 359
	Sur comptes clients	6T	531 225	6U	150 000	6V	312 378	6W	368 847
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	**565 525**	TY	**192 359**	TZ	**346 678**	UA	**411 206**
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	**965 525**	UB	**651 222**	UC	**746 678**	UD	**870 069**
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	651 222	UF	712 378		
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH	34 300		
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(8) ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

DGFiP N° 2057 2020

Désignation de l'entreprise : **EQUIPRO** — Néant ☐ *

CADRE A — ETAT DES CREANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	24 156	UV	24 156	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	140 918		140 918		
	Autres créances clients	UX	4 432 422		4 432 422		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	5 816		5 816		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	61 904		61 904		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 605		3 605		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	91 268		91 268		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	2 375 532		2 375 532		
Charges constatées d'avance		VS	21 114		21 114		
TOTAUX		VT	**7 156 736**	VU	**7 156 736**	VV	

RENVOIS				
(1)	Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD		
	Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE		
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF		

CADRE B — ETAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	19 216	19 216		
	à plus d' 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	6 500	6 500		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 503 935	1 503 935		
Personnel et comptes rattachés		8C	86 932	86 932		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	164 837	164 837		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	79 999	79 999		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	66 124	66 124		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 796 848	1 796 848		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	340 590	340 590		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	331 570	331 570		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	**4 396 551**	VZ **4 396 551**		

RENVOIS					
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	6 500	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL 249 322
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.	

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9 DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2020

Désignation de l'entreprise : **EQUIPRO** — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : **31122019**

I. REINTEGRATIONS

	BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	673 304
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	12 400
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	12 400		
	Fraction des loyers à reintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de reintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX		XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	417 070
	Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT* — Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	291 000
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT* — Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	1 393 774

II. DEDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B , cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %						WH	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 19 %						WP	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A					XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		XF	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5						
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA						
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC						
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB						
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH		XG	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI						
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — Dt déd. exc (art 39 decies A)	YA		Dt déd. exc (art 39 decies B)	YB			
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — Dt déd. exc (art 39 decies C)	YC		Dt déd. exc (art 39 decies D)	YD			
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
						TOTAL II	XH	

III. RESULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II)	XI	1 393 774	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RESULTAT FISCAL **BENEFICE**(ligne XN) ou **DEFICIT**reportable en avant (ligne XO)	XN	1 393 774	XO 0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10) **DEFICITS, INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B 2020

Désignation de l'entreprise **EQUIPRO** — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DEFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	114 987

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	ligne WI	YO	ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2020

Désignation de l'entreprise : **EQUIPRO** — Néant ☐ *

ORIGINES (1)				AFFECTATIONS (1)			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	6 615 945		Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB		
				Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD		
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 011 528		Dividendes	ZE		200 000
Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF		
				Report à nouveau	ZG		7 427 474
TOTAL I	ØF	**7 627 474**		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH		**7 627 474**

RENSEIGNEMENTS DIVERS

				Exercice N :		Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7		YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier		YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus		YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance		YT	305 688		480 356
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8	722 037	XQ	760 868		754 225
	- Personnel extérieur à l'entreprise		YU	5 144		5 876
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	296 667		265 237
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES		ST	460 514		456 447
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	**1 828 881**		**1 962 140**
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE		YW	65 320		55 000
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS		9Z	97 423		119 692
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	**162 743**		**174 692**
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée		YY	789 400		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	403 887		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019) *		ØB	1 336 961		
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	%		%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP			- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH	

REGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ			

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(12) **DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2059-A 2020

Désignation de l'entreprise : **EQUIPRO** — Néant ☐ *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①	Valeur d'origine * ⑦	Valeur nette réévaluée * ⑧	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1	divers	10 000		8 400		1 600
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme ⑨	Long terme ⑩ : 19%	15% ou 12,80%	0%	Plus-value taxables à 19% (1) ⑪
I - Immobilisations *	1	5 500	3 900	3 900				
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
				3 900				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B 2020

Désignation de l'entreprise : **EQUIPRO** Néant ☐*

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	Imposition répartie sur 10 ans				
	Imposition répartie sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

Origine		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie sur 3 ans au titre de N - 1				
	N - 2				
	Imposition répartie sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de : N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME**

DGFiP N° 2059-C 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **EQUIPRO** — Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ● ou 12,80 % ● .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ● *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ● *.	

● Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
● Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
		A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 %(1) ⑤		⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1						
	N - 2						
	N - 3						
	N - 4						
	N - 5						
	N - 6						
	N - 7						
	N - 8						
	N - 9						
	N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des Impôts)

(15) **RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME**
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2020

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : **EQUIPRO** Néant ☐*

I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CET - VALEUR AJOUTEE N° 2059-E 2020

Fiche de calcul pour les activités de location ou de sous-location d'immeubles nus et pour les retraitements de valeur ajoutée à reporter sur le 1329 et 1330-CVAE

Renseigner ci-contre le code 1 si vous êtes concernés par cette fiche, 0 , pour activer le report sur le cerfa 2059E.

L'utilisation de cette fiche impose que l'imprimé 2059E ne soit pas saisi directement.

=> pour la valeur ajoutée 1329/1330-CVAE ligne SA du 2059E, renseigner 100% en colonne n°2 et saisissez les retraitements nécessaires

=> pour la valeur ajoutée activité de location renseigner le taux, en colonne n°2, à appliquer sur les produits et charges pour l'année considérée, avec possibilité de modifier en colonne n°3 et saisissez les retraitements si nécessaire pour la valeur ajoutée 1329/1330-CVAE ligne SA du 2059E

Désignation de l'entreprise : **EQUIPRO**

Exercice ouvert le : **01012019** et clos le : **31122019** Durée en nombre de mois **12**

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		**n°1:** 100%	**n°2:** 100, %	**n°3:** saisie
Ventes de marchandises	OA	12 600 126	12 600 126	
Production vendue - Biens	OA			
Production vendue - Services	OA	76 780	76 780	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT			
TOTAL 1	OX	**12 676 906**	**12 676 906**	**12 676 906**
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	3 255	3 255	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE			
Subventions d'exploitation reçues	OF			
Variation positive des stocks	OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT			
TOTAL 2	OM	**3 255**	**3 255**	**3 255**
Retraitement des produits suivants pour le calcul de la valeur ajoutée à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE (ligne de totalisation SA, ci- dessous)				
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	5 308 230	5 308 230	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	ON	1 300 564	1 300 564	
Autres achats	ON	341 908	341 908	
Variation négative des stocks	OQ	435 827	435 827	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	726 105	726 105	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	225 299	225 299	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9			
Moins-value de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY			
TOTAL 2	OJ	**8 337 933**	**8 337 933**	**8 337 933**
Retraitement des charges suivantes pour le calcul de la valeur ajoutée à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE (ligne de totalisation SA, ci- dessous)				
III - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL3**	OG	**4 342 227**	**4 342 227**	**4 342 227**
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA		**4 342 227**	

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2059-E 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **EQUIPRO** Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01012019** et clos le : **31122019** Durée en nombre de mois **12**

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP		30
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		12 676 906
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX		**12 676 906**

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		3 255
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM		**3 255**

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON		6 950 702
Variation négative des stocks	OQ		435 827
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		726 105
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		225 299
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ		**8 337 933**

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	OG		**4 342 227**

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA		4 342 227

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE			GX		12 676 906
Effectifs au sens de la CVAE			EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX		
Période de référence	GY		GZ		
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR		

DGFiP N° 2059-F 2020

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/0 (1) Néant ☐*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019 N° SIRET 38104759600014

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **EQUIPRO**

ADRESSE (voie) **Voie Principale** **ZI Jarry**

CODE POSTAL **97122** VILLE **BAIE-MAHAULT**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)
Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions
Naissance : Date | N° département | Commune | Pays
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)
Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions
Naissance : Date | N° département | Commune | Pays
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2059-G 2020

1/0 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019 N° SIRET 38104759600014

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **EQUIPRO**

ADRESSE (voie) **Voie Principale** **ZI Jarry**

CODE POSTAL **97122** VILLE **BAIE-MAHAULT**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

certifié conforme
Le président

EQUIP'PRO S.A.S.
Au capital de 150 000 €
Voie principale de Jarry, 97122 Baie Mahault
RCS de Pointe à Pitre n° 381 047 596

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 JUILLET 2020 A 10H00

L'an deux mille vingt et le 31 juillet, à 10 heures, au siège social, les associés se sont réunis sur convocation de la présidence, en assemblée générale ordinaire annuelle.

Sont présents ou représentés :

- WI GLOBAL DISTRIBUTION, détenteur de 499 actions,
 499 actions,
- M. Jean-Yves Ruaud, détenteur d'une action,
 1 action,

Soit 500 actions présentes ou représentées, soit la totalité du capital social, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Harry Diakok, commissaire aux comptes a été régulièrement convoqué. Il est absent et excusé.

Les associés ont été valablement convoqués et sont présents telle qu'en atteste la feuille de présence.

La présidence de séance est assurée par M. Jean-Yves RUAUD, président de la société.

Le président dépose et met sur le bureau de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions qui seront mises au voix.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de 15 jours avant la date de la présente réunion et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce délai, toutes les questions au président, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Approbation des comptes clos le 31 décembre 2019, quitus au Président ;
- Affectation du résultat,
- Approbation des conventions réglementées intervenues ou qui se sont poursuivies au cours de l'exercice ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la présidence. Lecture est faite des rapports du commissaire aux comptes.

Puis, le Président déclare ouverte la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des différents rapports, celui de gestion de la présidence, ceux du commissaire aux comptes, sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, l'assemblée générale ordinaire donne quitus entier et sans réserve au président pour sa gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de 673 304 € de la façon suivante :

Report à nouveau antérieur	7 424 474 €
Résultat bénéficiaire 2019	+ 673 304 €
Résultat en instance d'affectation	**8 100 778 €**

Proposition d'affectation :

En totalité au report à nouveau : **8 100 778 €**

Le solde du compte « report à nouveau » s'élèvera ainsi à 8 100 778 €.

Aucune distribution de dividende n'aura lieu.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées conclues antérieurement et qui se sont poursuivies durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que les nouvelles conventions intervenues au cours de l'exercice, décide de les approuver purement et simplement.

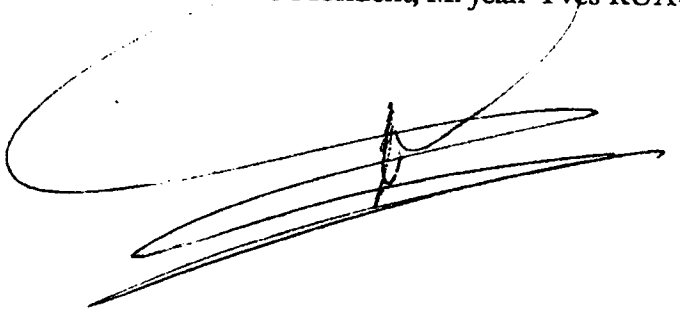
Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de donner tout pouvoir au porteur des originaux des présentes afin de procéder aux formalités de droit.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité.

Le Président, M. Jean-Yves RUAUD



Cachet avec mention le président

commissaire
aux comptes

Harry DIAKOK

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Basse-Terre

Société EQUIP PRO

Société par actions simplifiée au capital de
150 000 €

Siège social : IMM NOCERA VOIE PRINCIPALE
Z.I. DE JARRY 97122 BAIE MAHAULT
R.C.S : 91 B 93

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Relatif à l'exercice clos le 31/12/2019

21. rue Ferdinand Forest – Zone Industrielle de Jarry – 97122 Baie-Mahault – GUADELOUPE
TEL. 0590 26 71 31 – FAX. 0590 26 81 25
E-mail : cabinet.diakok@wanadoo.fr
Siret: 379 289 770 000 32 – Ape: 6920Z

commissaire
aux comptes

Harry DIAKOK

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Basse-Terre

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Relatif à l'exercice de mois clos le 31/12/2019

A l'assemblée générale de la Société par actions simplifiée **EQUIP PRO**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS EQUIP PRO relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous les réserves décrites dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation des réserves

-Les créances clients ainsi que les provisions pour dépréciation de certaines de ces créances ne sont pas justifiées.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

21, rue Ferdinand Forest – Zone Industrielle de Jarry – 97122 Baie-Mahault – GUADELOUPE
TEL. 0590 26 71 31 – FAX. 0590 26 81 25
E-mail : cabinet.diakok@wanadoo.fr

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve » nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

-Nous avons rapproché le chiffre d'affaires issu de la gestion commerciale avec les éléments comptabilisés

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L3441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion .

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

- Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Fait à Baie Mahault, le 30/07/2020

Le commissaire aux comptes

Harry DIAKOK

Signé électroniquement le 30/07/2020 par
Harry Diakok



Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	59 686	57 090	2 596	5 382
	Fonds commercial (1)	15 000		15 000	15 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	59 082	58 202	880	127
	Constructions	65 335	46 920	18 416	23 431
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	28 182	26 200	1 982	2 193
	Autres immobilisations corporelles	546 826	391 758	155 068	139 841
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	7 130		7 130	6 750
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	24 156		24 156	24 156
	TOTAL (II)	**805 398**	**580 171**	**225 227**	**216 880**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	4 997 853	42 359	4 955 494	5 433 680
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	4 573 340	368 847	4 204 493	3 724 208
	Autres créances	2 538 126		2 538 126	1 868 999
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	822		822	823
	DISPONIBILITES	1 175 915		1 175 915	2 335 633
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	21 114		21 114	19 699
	TOTAL (III)	**13 307 171**	**411 206**	**12 895 965**	**13 383 042**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**14 112 568**	**991 377**	**13 121 192**	**13 599 922**
	(1) dont droit au bail			15 000	15 000
	(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			24 156	24 156
	(3) dont créances à plus d'un an				

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2019	31/12/2018
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	150 000	150 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	15 000	15 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	7 427 474	6 615 945
	Résultat de l'exercice	**673 304**	**1 011 528**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**8 265 778**	**7 792 474**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	458 863	400 000
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	**458 863**	**400 000**
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	19 216	295
	Emprunts et dettes financières divers	347 090	380 660
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 503 935	1 944 862
	Dettes fiscales et sociales	2 194 740	2 896 077
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		6 500
	Autres dettes	331 570	179 054
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**4 396 551**	**5 407 449**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**13 121 192**	**13 599 922**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	673 304,08	1 011 528,41
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	4 396 551	5 407 449
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	19 216	295

Compte de Résultat

		31/12/2019		31/12/2018	
		12 mois	%C.A.	12 mois	%C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	12 600 126	99,39	12 386 206	99,29
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	76 780	0,61	88 276	0,71
	Montant net du chiffre d'affaires	**12 676 906**	**100,00**	**12 474 482**	**100,00**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			1 394	0,01
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	712 378	5,62	916 002	7,34
	Autres produits	3 255	0,03	22 669	0,18
	Total des produits d'exploitation	**13 392 538**	**105,65**	**13 414 547**	**107,54**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	5 308 230	41,87	6 375 843	51,11
	Variation de stock	435 827	3,44	(508 295)	-4,07
	Achats de matières et autres approvisionnements	1 300 564	10,26	1 355 263	10,86
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes	1 828 881	14,43	1 962 140	15,73
	Impôts, taxes et versements assimilés	162 743	1,28	174 692	1,40
	Salaires et traitements	1 336 961	10,55	1 445 782	11,59
	Charges sociales du personnel	395 145	3,12	491 126	3,94
	Cotisations personnelles de l'exploitant	792	0,01		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	717 396	5,66	604 778	4,85
	Autres charges	225 299	1,78	118 530	0,95
	Total des charges d'exploitation	**11 711 839**	**92,39**	**12 019 859**	**96,36**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**1 680 699**	**13,26**	**1 394 688**	**11,18**
PRODUITS FINANCIERS Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participations (3)	29 328	0,23	22 574	0,18
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)				
	Autres intérêts et produits assimilés (3)			163	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges	34 300	0,27		
	Différences positives de change	1 118	0,01	2 434	0,02
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers	**64 746**	**0,51**	**25 171**	**0,20**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (4)			548	
	Différences négatives de change	1 909	0,02		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières	**1 909**	**0,02**	**548**	
	RESULTAT FINANCIER	**62 837**	**0,50**	**24 623**	**0,20**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**1 743 537**	**13,75**	**1 419 311**	**11,38**
	Total des produits exceptionnels	**443 423**	**3,50**	**186 999**	**1,50**
	Total des charges exceptionnelles	**1 096 586**	**8,65**	**112 927**	**0,91**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(653 163)**	**-5,15**	**74 072**	**0,59**
	PARTICIPATION DES SALARIES				
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	417 070	3,29	481 855	3,86
	TOTAL DES PRODUITS	**13 900 708**	**109,65**	**13 626 717**	**109,24**
	TOTAL DES CHARGES	**13 227 404**	**104,34**	**12 615 189**	**101,13**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**673 304**	**5,31**	**1 011 528**	**8,11**

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **13 121 192** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **13 900 708** euros et un total **charges** de **13 227 404** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **673 304** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

	Etat exprimé en **euros**	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	74 686		134		134	74 686
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**74 686**		**134**		**134**	**74 686**
CORPORELLES	Terrains	59 082					59 082
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement	65 335					65 335
	Instal technique, matériel outillage industriels	28 182		25 811		25 811	28 182
	Instal., agencement, aménagement divers	126 352		75 029		36 474	164 908
	Matériel de transport	308 701		22 157		17 980	312 877
	Matériel de bureau, mobilier	65 589		15 968		12 517	69 041
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**653 242**		**138 966**		**92 782**	**699 426**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	41 050		3 980		37 900	7 130
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	24 156					24 156
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**65 206**		**3 980**		**37 900**	**31 286**
	TOTAL	**793 134**		**143 079**		**130 816**	**805 398**

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

	Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	54 304	3 324	537	57 090
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**54 304**	**3 324**	**537**	**57 090**
CORPORELLES	Terrains	58 955	262	1 015	58 202
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	41 905	5 015		46 920
	Instal technique, matériel outillage industriels	25 989	8 227	8 016	26 200
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	76 196	30 447	26 460	80 183
	Matériel de transport	233 845	65 383	36 026	263 202
	Matériel de bureau, mobilier	50 760	10 792	13 178	48 373
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**487 650**	**120 126**	**84 695**	**523 081**
	TOTAL	**541 954**	**123 449**	**85 233**	**580 171**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en **euros**

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	400 000	458 863	400 000	458 863
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**400 000**	**458 863**	**400 000**	**458 863**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation	34 300		34 300	
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours		42 359		42 359
	Sur comptes clients	531 225	150 000	312 378	368 847
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**565 525**	**192 359**	**346 678**	**411 206**
	TOTAL GENERAL	**965 525**	**651 222**	**746 678**	**870 069**
	Dont dotations et reprises - d'exploitation		651 222	712 378	
	Dont dotations et reprises - financières			34 300	
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

	Etat exprimé en **euros**	31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	24 156	24 156	
	Clients douteux ou litigieux	140 918	140 918	
	Autres créances clients	4 432 422	4 432 422	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	5 816	5 816	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	61 904	61 904	
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 605	3 605	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	91 268	91 268	
	Débiteurs divers	2 375 532	2 375 532	
	Charges constatées d'avances	21 114	21 114	
	TOTAL DES CREANCES	**7 156 736**	**7 156 736**	

(1)	Prêts accordés en cours d'exercice	
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	19 216	19 216		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	6 500	6 500		
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 503 935	1 503 935		
	Personnel et comptes rattachés	86 932	86 932		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	164 837	164 837		
	Impôts sur les bénéfices	79 999	79 999		
	Taxes sur la valeur ajoutée	66 124	66 124		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 796 848	1 796 848		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	340 590	340 590		
	Autres dettes	331 570	331 570		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**4 396 551**	**4 396 551**		

(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	6 500
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	249 322

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

	Etat exprimé en **euros**	31/12/2019	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice				150 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice				**150 000,00**

ANNEXE - Elément 13

Effectif moyen

		31/12/2019	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		5	
	Professions intermédiaires			
	Employés		25	
	Ouvriers			
	TOTAL		**30**	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en **euros**	31/12/2019	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		21 114	
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		**21 114**	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2019
Total des Charges à payer		**1 932 702**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**2 356**
Fournisseurs Fact non parvenues	*2 356*	
Dettes fiscales et sociales		**1 930 345**
Dettes prov. congés payés	*86 932*	
Charges sur congés à payer	*27 514*	
Organismes - Autres charges à	*26 112*	
Charges fiscales sur C.P.	*541*	
Autres charges à payer	*25 332*	
Dette Fiscale	*1 705 940*	
Taxe véhicules sociétés	*6 554*	
CVAE à payer	*51 421*	

commissaire
aux comptes
Harry DIAKOK

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Basse-Terre

Société EQUIP PRO

Société par actions simplifiée au capital de
150 000 €

Siège social : IMM NOCERA VOIE PRINCIPALE
Z.I. DE JARRY 97122 BAIE MAHAULT
R.C.S : 91 B 93

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019

21, rue Ferdinand Forest – Zone Industrielle de Jarry – 97122 Baie-Mahault – GUADELOUPE
TEL. 0590 26 71 31 – FAX. 0590 26 81 25
E-mail : cabinet.diakok@wanadoo.fr
Siret: 379 289 770 000 32 – Ape: 6920Z

commissaire
aux comptes

Harry DIAKOK

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Basse-Terre

À l'assemblée générale de la société EQUIP PRO,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune nouvelle convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce.

Fait à Baie- Mahault, le 30/07/2020

Le Commissaire aux Comptes
Harry DIAKOK

Signé électroniquement le 30/07/2020 par
Harry Diakok

21, rue Ferdinand Forest – Zone Industrielle de Jarry – 97122 Baie-Mahault – GUADELOUPE
TEL. 0590 26 71 31 – FAX. 0590 26 81 25
E-mail : cabinet.diakok@wanadoo.fr